



DGA Ressources

Direction des Finances et de l'évaluation

DF-Service Synthèse

Affaire suivie par : A. CHAUVEL
Poste :

2022-CD-1-7003

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 24 juin 2022

POLITIQUE D04 Moyens financiers

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS DES
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS SOCIAUX (CENTRE MATERNEL
PORCHEFONTAINE (CMP), MAISON ENFANCE YVELINES (MEY))**

Le rapport détaillé du vote du budget supplémentaire 2022 est annexé au présent rapport n° 2022-CD-1-7003.1.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :



Budget Supplémentaire 2022

Direction Générale Adjointe aux Ressources
Direction des Finances & de l'Évaluation
24 juin 2022

1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE ..	3
2. PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EN FONCTIONNEMENT	4
2.1. Recettes : ajustement de + 254,1 M€.....	4
2.1.1. Reprise des résultats de l'exercice 2021 : + 237,3 M€.....	4
2.1.2. Ajustement opérationnel des crédits 2022 : + 16,8 M€.....	4
2.2. Dépenses : ajustement de + 254,1 M€.....	5
2.2.1. Virement d'équilibre à la section d'investissement : + 227,4M€.....	5
2.2.2. Ajustement opérationnel des crédits 2022 : + 26,7 M€.....	5
2.2.3. Les autorisations d'engagement (AE).....	6
3. PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EN INVESTISSEMENT	7
3.1. Recettes : ajustement de + 217,0 M€.....	7
3.1.1. Virement d'équilibre de la section de fonctionnement : + 227,4 M€.....	7
3.1.2. Reprise des résultats de l'exercice 2021 : + 65,6 M€.....	7
3.1.3. Restes à réaliser : + 11,7 M€	7
3.1.4. Ajustement des crédits 2022 : + 30,2 M€	7
3.1.5. Ajustement de l'emprunt d'équilibre : - 118,0 M€.....	7
3.2. Dépenses : + 217,0M€	7
3.2.1. Reprise des résultats de l'exercice 2021 : +55,1 M€.....	7
3.2.2. Restes à réaliser : + 22,3 M€	7
3.2.3. Ajustement des crédits 2022 : + 139,6 M€	7
3.2.4. Les autorisations de programme (AP).....	8
4. ANNEXES	10

1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Voté à la séance du Conseil Départemental du 28 janvier 2022, le budget primitif 2022 s'établit à 1 913,3 M€ (dont 1 631,6 M€ en dépenses et recettes réelles) et se répartit ainsi : 1 369,3 M€ en fonctionnement et 544,0 M€ en investissement.

Le budget supplémentaire 2022 permet la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2021 tels qu'ils ont été approuvés en cette séance, ainsi que des ajustements sur les dépenses et les recettes inscrites au budget primitif 2022.

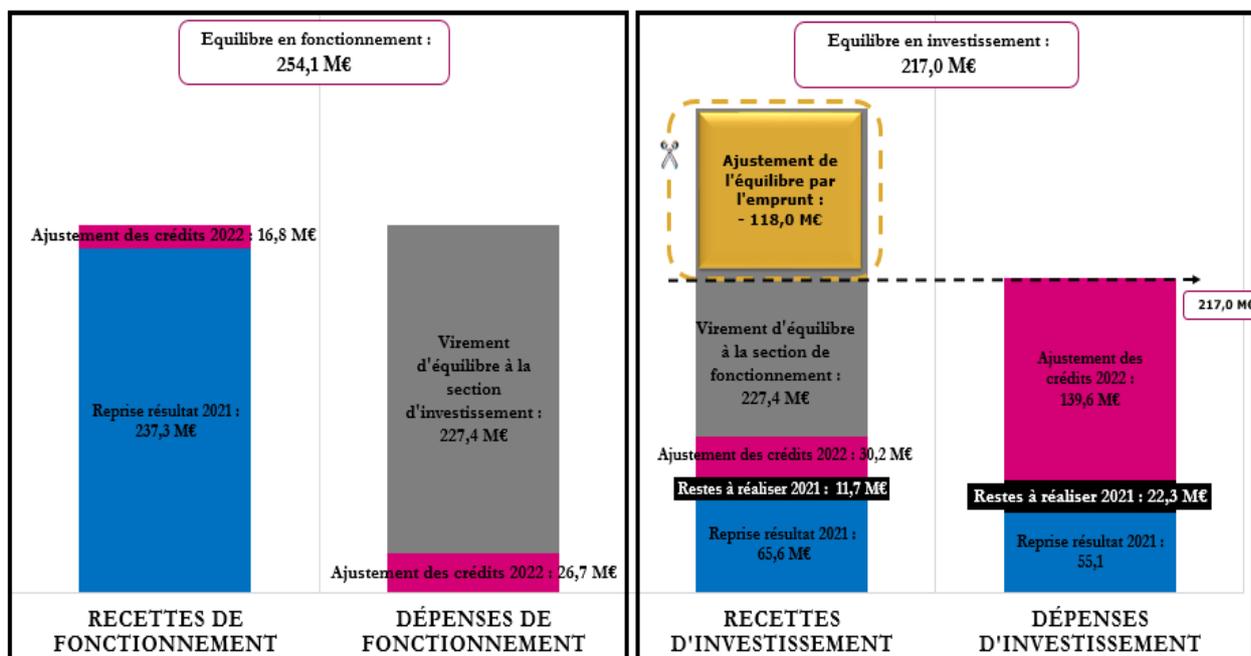
Outre cette reprise des résultats et les ajustements réglementaires, notamment en matière de mouvements patrimoniaux, **le budget supplémentaire 2022 propose des ajustements nécessaires liés à la poursuite de l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses de fonctionnement**, notamment de solidarité et plus particulièrement concernant l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), la prise en compte de **mesures nationales** dans le secteur social, ainsi que la prise en compte de **l'inflation** sur le volet social, les fluides et le renforcement des partenariats culturel et sportif.

Ces ajustements ont un impact limité sur les équilibres financiers du Département dans la mesure où l'épargne brute n'affiche qu'une légère baisse (-10 M€) et se maintient à 202 M€.

Concernant la section d'investissement, le budget supplémentaire porte essentiellement sur trois grands projets concernant les mobilités (protocole relais EOLE (+36,1 M€), l'aménagement (acquisitions foncières via l'AFDEY pour +30 M€) ; et l'attractivité du territoire en matière de santé (projet de l'Institut de Santé Parasport Connecté à hauteur de +22,7 M€).

Le budget supplémentaire 2022 se présente tel qui suit :

MOUVEMENTS BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022



2. PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EN FONCTIONNEMENT

2.1. Recettes : ajustement de + 254,1 M€

2.1.1. Reprise des résultats de l'exercice 2021 : + 237,3 M€

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à fin 2021 est de 302,9 M€. Cet excédent doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement 2021 (65,6 M€).

Ainsi, la reprise de l'excédent de fonctionnement au budget supplémentaire s'élève à 237,3 M€.

2.1.2. Ajustement opérationnel des crédits 2022 : + 16,8 M€

L'ajustement des recettes de fonctionnement tient compte principalement d'une part, des notifications des services de l'Etat et d'autre part, de la mise à jour d'information non connues lors de l'établissement du Budget Primitif.

+11,3 M€ pour les ajustements de dotation et fiscaux réalisés comme suit :

En M€	BP 2022	Ajustements 2022	Ecart
Fiscalité avec pouvoir de taux :	13,2	16,3	3,1
Taxe sur l'électricité	13,2	16,3	3,1
Fiscalité reversée par l'Etat :	593,1	601,3	8,2
TVA (Compensation TFPB)	359,7	367	7,4
CVAE	223,5	224,7	1,2
Fonds de compensation péréquée AIS	8	7,6	-0,4
IFER	2	2	0
Total	606,2	617,5	11,3

- Fiscalité (+ 11,3 M€) avec notamment :
 - + 7,4 M€ concernant la fraction de TVA en compensation de la TFPB :
Initialement prévue à + 3,0 %, il a été tenu compte d'une évolution minimale à + 5,0 %, en raison de la connaissance tardive de la TVA définitive 2021 et d'une prévision de la TVA 2022 inchangée dans la Loi de finances initiales 2022, elle devrait faire l'objet d'une régularisation dans le second semestre 2022, telle qu'annoncée par la DGFIP ;
 - + 3,1 M€ pour la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité :
Prise en compte de l'encaissement du 4ème trimestre 2021 en complément du produit attendu pour l'année 2022 ;
- Dotation Globale de Fonctionnement (+ 0,04 M€) : pour la dotation de péréquation urbaine ;
Globalement, les dotations de l'Etat, après la très forte contraction sur la période 2013-2017, poursuivent leur relative érosion depuis 2018. La DGF 2022 s'établit ainsi à 19,1 M€ (+ 0,1 M€ par rapport à 2021) et les allocations compensatrices à 2,7 M€ (stables par rapport à 2021).
Tout comme en 2021, les Yvelines est le seul département hors Paris à ne pas bénéficier de la dotation forfaitaire¹.

¹ Depuis sa réorganisation par la Loi de finances initiales 2005, la dotation forfaitaire a évolué à plusieurs reprises dans ses modalités de calcul et notamment depuis 2015. Les Yvelines subissent un double effet avec la baisse de l'enveloppe nationale et un potentiel financier au-dessus du potentiel financier national moyen qui a eu pour effet d'accélérer l'écrêtement de la dotation.

Y + 4,3 M€ de recettes liées à l'Action sociale suite aux différentes notifications de la CNSA :

Le principe des concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est posé par la loi depuis 2001. Les acomptes des concours (APA et PCH) sont versés en douzième durant l'exercice (à hauteur de 90% de la dotation prévisionnelle) tandis que le solde est calculé et versé l'année suivante (en fonction des dépenses et des recettes réelles).

Pour la Conférence des financeurs (mise en place par la loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2005), le concours versé par la CNSA est scindé entre la part liée aux actions de prévention et la part dédiée aux résidences autonomie.

en M€	BP 2022	Notifications 2022	Ecart
CNSA - APA	24,6	25,6	+ 1,0
CNSA - PCH	11,2	14,2	+3,0
CNSA – Conférence financeur part prévention	2,0	2,0	- 0,0
CNSA – Conférence financeur part autonomie	0,6	0,9	+0,3
Total	38,4	42,7	+ 4,3

Les ajustements proposés au BS 2022 correspondent donc aux montants notifiés par la CNSA pour 2022.

Y + 1,1 M€ d'ajustements concernant les mandats annulés liés à la Covid 19:

En 2020, le Conseil départemental a voté la création d'une aide exceptionnelle départemental Covid19 logement pour prévenir l'accroissement des impayés de loyers et des expulsions.

Le Département a abondé le dispositif par une contribution versée aux bailleurs sociaux adhérent à l'AORIF (Association des organismes de logement social d'Ile-de-France) à hauteur de 3 M€ durant la crise sanitaire en 2020. Les dispositifs de soutien au logement via le FSL ont continué d'être mobilisés également sur les territoires.

La convention signée avec les bailleurs stipulait ainsi que les contributions financières inutilisées ou non utilisées conformément à l'objet devaient faire l'objet d'un remboursement.

Ainsi un montant de 1,1 M€ a été récupéré par ce biais.

2.2. Dépenses : ajustement de + 254,1 M€

2.2.1. Virement d'équilibre à la section d'investissement : + 227,4 M€

La section de fonctionnement est équilibrée par un virement à la section d'investissement de 227,4 M€.

2.2.2. Ajustement opérationnel des crédits 2022 : + 26,7 M€

Y + 9,0 M€ pour des ajustements liés à l'impact de l'inflation avec :

- + 4,4 M€ concernant la revalorisation des tarifs socles de la PCH et de l'APA ;
- + 2,6 M€ concernant le Ségur de la santé avec la mise en œuvre de l'extension de la revalorisation salariales aux personnels soignants et éducatifs des ESMS ;
- + 2,0 M€ sur les fluides ;

Y + 7,7 M€ pour des ajustements liés à la poursuite des impacts de la crise sanitaire, en tenant compte des possibilités de redéploiement de crédits, dont notamment :

- + 7,2 M€ concernant les politiques de solidarité avec notamment une augmentation des dotations (+5,8 M€) et placements ASE (1,1 M€) ;
- + 0,5 M€ dans le cadre du maintien par le Département d'une politique volontariste en matière de protection de nos collégiens dans le contexte de crise sanitaire Covid-19 avec masques et autotests ;

Y + 10,0 M€ pour des ajustements liés à de nouveaux projets ou en cohérence avec les consommations constatées avec principalement :

- **+ 2,8 M€** d'ajustements **liés aux budgets satellites** du Département et notamment :
 - + 1,4 M€ de contribution à SYN pour permettre la poursuite des projets de vidéo protection et de refonte du SI des collègues dans le cadre du développement du numérique éducatif ;
 - + 0,8 M€ lié à l'actualisation du calendrier de l'ouverture de l'institut du psycho traumatisme de l'enfant et de l'adolescent ;
 - + 0,4 M€ de participation à IngénierY' pour atteindre l'équilibre suite à l'augmentation des dépenses liée au développement de l'activité de l'agence (l'activité augmente de l'ordre de + 14 % en 2022 avec plus de 1 420 dossiers en cours ou prévus et une forte hausse des missions d'AMO, de conseil et d'assistance juridique à destination des communes et EPCI ruraux) ;
- **+ 2,2 M€** d'ajustements des **subventions d'équilibre des budgets annexes** suite à l'ajustement de la masse salariale :
 - + 0,4 M€ pour l'IFSY ;
 - + 0,2 M€ pour le Musée avec également un ajustement de la prestation gardiennage ;
 - + 0,8 M€ pour le Centre Maternel Porchefontaine ;
 - + 0,8 M€ pour la Maison de l'Enfance Yvelines.
- **+ 1,7 M€** de dépenses liées à la **communication sportive et au renforcement de l'attractivité du territoire, notamment dans le contexte des JO 2024** et du Championnat du Monde de cyclisme ;
- **+ 0,8 M€** de dépenses relatives à l'accompagnement renforcé des acteurs culturels après deux années marquées par la crise sanitaire ;
- **+ 0,7 M€** en faveur de **l'accueil de réfugiés ukrainiens**.

2.2.3. Les autorisations d'engagement (AE)

Le stock d'AE avant vote du BS est de 324,2 M€. En tenant compte des clôtures d'AE et de l'ensemble des mouvements techniques d'AE proposé au BS le stock passe à 321,6 M€.

Les mouvements sur AE proposés font varier globalement le stock de -2,6 M€ ainsi qu'il suit :

Mouvements sur AE	Variation des AE en M€
Stock AE voté au BP	325,3
Clôture automatique d'AE	-1,1
Stock AE avant BS	324,2
Clôture d'AE	-1,0
Augmentation d'AE en cours	0,0
Diminution d'AE en cours	-1,6
Nouvelles AE	0,0
Total des variations	-2,6
Stock AE après BS	321,6

Une seule autorisation d'engagement est proposée à la clôture au vote du budget supplémentaire 2022.

Intitulé des AE	Variation des AE en M€
Loisirs mobilités jeunes	
AE21S Aides culturelles	-1,0

Les baisses d'AE proposées au BS 2022 s'élèvent à - 1,6 M€ :

Intitulé des AE	Variation des AE en M€
Solidarité territoriale	
AE19S Aide à l'ingénierie des communes fusionnées	-0,2
AE17S AAP maisons médicales	-0,6
Loisirs mobilités jeunes	
AE20D PASS 78/92 (2020-2021)	-0,8
Total	-1,6

L'ensemble des autorisations d'engagement est recensé, dans l'état réglementaire, annexé au budget supplémentaire.

3. PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EN INVESTISSEMENT

3.1. Recettes : ajustement de + 217,0 M€

3.1.1. Virement d'équilibre de la section de fonctionnement : + 227,4 M€

Les recettes d'investissement sont augmentées du virement de la section de fonctionnement de + 227,4 M€.

3.1.2. Reprise des résultats de l'exercice 2021 : + 65,6 M€

Le besoin de financement de la section d'investissement de 65,6 M€ à fin 2021 est couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2021.

3.1.3. Restes à réaliser : + 11,7 M€

Il convient de reprendre les restes à réaliser à fin 2021 des recettes d'investissement pour un montant de 11,7 M€.

3.1.4. Ajustement des crédits 2022 : + 30,2 M€

La vente de parcelles à Trappes, non prévue au BP 2022 et au vu de la spécificité du chapitre comptable relatif à cette écriture (024), une inscription de 2,0 M€ est rendue obligatoire afin de pouvoir acter cette vente.

En raison de la spécificité du schéma comptable des opérations pour compte de tiers excluant toute fongibilité de crédits, un ajustement à la marge de + 0,1 M€ est effectué concernant les opérations réalisées pour le compte de diverses communes sur l'entretien du patrimoine rural et la restauration des patrimoines historiques.

A noter également + 28,0 M€ de mouvements d'ordre relatifs à des ajustements réglementaires des mouvements patrimoniaux.

3.1.5. Ajustement de l'emprunt d'équilibre : - 118,0 M€

Le montant de l'emprunt d'équilibre voté au BP 2022 (228,9 M€) est minoré de - 118,0 M€ pour s'établir à hauteur de 110,9 M€.

3.2. Dépenses : + 217,0 M€

3.2.1. Reprise des résultats de l'exercice 2021 : + 55,1 M€

Le déficit de la section d'investissement à fin 2021 est de + 55,1 M€, repris au Budget Supplémentaire.

3.2.2. Restes à réaliser : + 22,3 M€

Il convient de reprendre les restes à réaliser à fin 2021 des dépenses d'investissement pour un montant de + 22,3 M€.

3.2.3. Ajustement des crédits 2022 : + 139,6 M€

Des crédits opérationnels supplémentaires sont proposés pour un montant de + 111,5 M€. Ces inscriptions portent les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement à 571,6 M€ hors dette.

Parmi les ajustements significatifs figurent :

- + 36,1 M€ pour le protocole relais EOLE ;
- + 30,0 M€ pour l'AFDEY, en complément des 20 M€ inscrits au BP 2022, destinés à couvrir les besoins pour l'année 2022, avec notamment Trappes Stellantis pour 38 M€ et des laboratoires bureaux et tertiaire à Thiverval-Grignon pour 8 M€ ;

- + 22,7 M€ dans le cadre du projet ISPC ;
- + 5,2 M€ pour des travaux Place d'Armes à Versailles suite au protocole d'accord délibéré le 20 mai ;
- + 4,6 M€ relatifs à différentes prises de participation dont un méthaniseur à Thoiry et de la géothermie au Chesnay-Rocquencourt ;
- + 3,7 M€ concernant un ajustement sur le numérique des établissements d'enseignement ;
- + 1,0 M€ suite à l'actualisation des acquisitions foncières dont Villages d'enfants à Porcheville et boulevard de l'Europe à Poissy.

En outre, un ajustement de + 1,4 M€ concerne les intérêts de la dette suite à la prise en compte des derniers prêts souscrits.

Par ailleurs, un ajustement réglementaire est proposé pour la subvention d'équilibre du Musée Maurice Denis à hauteur de 207,2 K€, afin de financer le résultat 2021 et les restes à réaliser du Musée, et 0,9 K€ pour celle de l'IFSY afin de financer une partie du résultat 2021 de 26,8 K€ (32 K€ en 2020). Le budget supplémentaire inclut également le versement de 200 K€ de dotation en investissement au budget annexe dédié à la gestion du parking Saint Cloud à Versailles, dont la création est présentée en assemblée de ce jour.

A noter également + 28,1 M€ de mouvements d'ordre relatifs à des ajustements réglementaires des mouvements patrimoniaux et comptes de tiers.

3.2.4. Les autorisations de programme (AP)

Le stock d'AP avant vote du BS est de 5,8 Md€. En tenant compte des clôtures d'AP et de l'ensemble des mouvements d'AP proposé au BS, le stock passe à 6,0 Md€.

Les mouvements sur AP proposés font varier globalement le stock de 181,4 M€ ainsi qu'il suit :

Mouvements sur AP en M€	Variation
Stock AP voté au BP	5 920,2
Clôture automatique d'AP	- 93,6
Stock AP avant BS	5 826,8
Clôture d'AP	-1,6
Augmentation d'AP en cours	+127,5
Diminution d'AP en cours	-55,3
Nouvelles AP	+144,0
Total des variations d'AP au BS	+214,6
Stock AP après BS	6 041,4

Concernant les AP en cours, des mouvements à la hausse et à la baisse sont proposés au BS 2022 soit une variation de + 72,2 M€.

Ces variations résultent prioritairement de révisions dans les secteurs de l'autonomie, de la mobilité durable et de l'enseignement.

Les hausses d'AP en cours proposées au BS 2022 s'élèvent à + 127,5 M€ et concernent :

Intitulé des AP	Variation des AP en M€
Mobilité durable avec :	+70,4
AP16D EOLE (Participation du Département)	+37,3
AP21D Circulations douces sur RD (MO)	+25,0
AP22D Renforcement chaussées RD et ouvrages d'art	+3,5
Autonomie avec l'ISPC	+22,7
Collèges et enseignement supérieur avec :	+18,6
AP22D IEP St-Germain	+9,0
Gendarmerie	+11,2
Patrimoine culturel	+4,4
Systèmes d'information (Infrastructures réseau et télécom)	+0,2

La baisse d'AP en cours proposée au BS 2022 s'élèvent à - 55,3 M€ et concerne :

Intitulé des AP	Variation des AP en M€
Solidarité territoriale avec :	-23,1
AP17D maisons médicales	-14,6
AP19S maisons médicales	-5,9
Systèmes d'information (Equipement et applicatif informatique)	- 20,8
Enseignement supérieur avec :	-8,8
AP18D IEP St-Germain	-7,5
AP17D Mines Paristech	-1,3
Attractivité économique	-1,6
Promotion du territoire	-0,9
Patrimoine culturel	-0,1

De nouvelles AP sont proposées au vote du BS 2022 à hauteur de + 144,0 M€ et concernent :

Intitulé des AP	AP en M€
Attractivité économique avec :	
AP22D PRIOR rénovation urbaine	+92,0
Solidarité territorial avec :	
AP22S ROY	+10,0
AP22S AAP maisons médicales relais	+6,0
Education et formation	
AP22D CPE Systèmes	+36,0

Deux autorisations de programme sont proposées à la clôture au vote du budget supplémentaire 2022 pour un total de 1,6 M€.

Intitulé des AP	AP en M€
Attractivité économique	
AP19S Projets agricoles d'intérêt local (2019-2020)	-0,1
Solidarité territorial	
AP16S Paris 2024	-1,5

L'ensemble des autorisations de programme est recensé dans l'état réglementaire annexé au budget primitif.

ANNEXES

Les ajustements suivants sont proposés pour chaque budget annexe :

Budgets annexes	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Centre Maternel Porchefontaine	768,8 k€	768,8 k€	369,6 K€	369,6 K€
Maison de l'Enfance Yvelines	822,1 K€	822,1 K€	468,8 K€	468,8 K€
IFS Y	395,0 K€	395,0 K€	28,0 K€	28,0 K€
Musée Maurice Denis	174,8 K€	174,8 K€	207,2 K€	207,2 K€

Le détail de ces mouvements figure dans les maquettes budgétaires du budget supplémentaire. Ces ajustements nécessitent l'inscription de subventions d'équilibre, à savoir :

En investissement :

207,2 K€ pour le Musée et 0,9 K€ pour l'IFS Y;

En fonctionnement :

154,8 K€ pour le Musée, 778,8 K€ pour le CMP, 822,1 K€ pour la MEY et 395,0 K€ pour l'IFS Y.

Si ces propositions vous agrément, je vous prie d'adopter les termes de la délibération suivante :